

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Mme Sylvia HENRY (s'est momentanément absentée) – M. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**PARTICIPATION
D'UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS
ET DE CADRES DE LA VILLE
AU 103^{ème} CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE
DU 23 AU 26 NOVEMBRE 2020**

CM-2020-4S-DRH-49

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2123-18 et L2123-18-1 ;

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 15 avril 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DRH-47 du 13 octobre 2020, relative au droit à la formation des élus ;

Vu la délibération n°CM-2020-4S-DRH-48 du 13 octobre 2020, relative aux modalités de prise en charge des frais de formation et de mission des élus ;

Considérant que le 103^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra à Paris du 23 au 26 novembre 2020 ;

Considérant la volonté de la municipalité de prendre part aux réflexions menées au niveau national, sur des problématiques liées à la vie des collectivités locales ;

Considérant qu'une session spécifique d'ouverture réservée aux élus d'Outre-mer se tiendra le mardi 24 novembre et sera consacrée à la problématique financière des communes et intercommunalités d'Outre-mer ;

Considérant que des sujets intéressant l'ensemble des collectivités seront débattus à cette occasion, sous forme de forum, de points infos ou encore de débats ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la participation d'une délégation de 6 élus, en plus du maire et de 2 agents de la Ville, conformément à la liste jointe à la présente délibération, au **103^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalités de France** sur le thème "Face aux crises, les maires premier recours des citoyens".

Article 2 : De prendre en charge uniquement les frais d'inscription de membres du Conseil municipal supplémentaires figurant également sur ladite liste.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 4 : D'imputer la dépense au budget 2020 de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

23 OCT. 2020

Et publication ou notification
le

23 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

103^{ème} CONGRÈS DES MAIRES : 23 au 26 novembre 2020

Élu(e)s éligibles prise en charge complète

- Le Maire, Cédric CORNET
- Monsieur Guy BACLET, 2^{ème} Adjoint au maire
- Monsieur Teddy BARBIN, 8^{ème} Adjoint au maire
- Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY, 10^{ème} Adjoint au maire
- Madame France-Enna URBINO, Adjoint au maire, chargé de quartier
- Madame Mévice VÉRITÉ, Conseillère municipale
- Madame Maguy BORDELAIS, Conseillère municipale

Élus dont seule l'inscription au Congrès est prise en charge par la Ville :

- Aucune demande n'a été faite en ce sens au 13 octobre 2020.

Administratifs :

- Deux agents de la ville du Gosier.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation d'une délégation d'élus et de cadres de la Ville au 103ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités de France du 23 au 26 novembre 2020

Date de transmission de l'acte : 23/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDRH49 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDRH49-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres